

Biotin 2000 Plus

Aliment complémentaire pour chevaux. Reconstituant contenant de la biotine et du zinc organique pour l'amélioration de la qualité du sabot et du pelage

Composition :

Dextrose, caroube, carbonate de calcium, propylèneglycol

Teneurs en constituants analytiques par kg :

Cendres brutes 125 g, protéine brute 20 g, matières grasses brutes 1 g, cellulose brute 8 g, sodium 32 g.

Teneurs en additifs par kg :

Additifs nutritionnels :

12'000 mg zinc organique (chélate de zinc de glycine, hydraté 3b607), 2'200 mg biotine (3a880)

Propriétés /Effets :

Le biotine est un facteur de protection de la peau et des sabots. Une carence se traduit par un poil grossier et une robe matte, une alopecie, des inflammations cutanées, une mauvaise kératinisation et un retard dans la croissance de la corne du sabot.

Indications :

En cas de pauvre qualité de la corne du sabot, pour éviter les fissures de la corne et les déchirures du sabot.

Pour le support du métabolisme de la peau, pour un pelage grossier et pour soutenir le changement du poil.

Par l'apport journalier pendant une assez longue période de 30-35 µg de biotine par kg de poids vif une amélioration de la qualité de la corne du sabot peut être constatée chez le cheval. La biotine favorise, avec un apport de zinc, le processus de kératinisation et ainsi le durcissement et l'élasticité du sabot, et de plus elle soutient le processus de guérison lors de déchirure et de fissure de la corne du sabot.

Mode d'emploi/Posologie :

À administrer avec le fourrage.

Cheval de 500 – 600 kg: 1 x 10 g par jour (= 1 mesure).

Ceci correspond à une dose journalière de 20 mg de biotine.

Car du teneur élevé du zinc seulement jusqu'à 100 g par animal (500 kg) et jour peut être affourragé.

Durée conseillée de l'affouragement: pendant au moins 4 à 6 mois

Conservation :

A conserver au sec et à température ambiante.

Ne peut être vendu que par des professionnels de la santé.

Présentation : Boîte de 800 g

Mise à jour de l'information : Mars 2023

Fabricant :

ufamed SA, 6210 Sursee
α CH 32707